

NATIXIS AM FUNDS

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B : 177 509

AVIS DE CONVOCATION

Luxembourg, le 27 octobre 2023

Les actionnaires du compartiment « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » (ci-après le « **Compartiment Absorbé** ») de NATIXIS AM Funds (ci-après la « **SICAV** ») sont invités à participer à l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment Absorbé (l'« **Assemblée générale** »), qui se tiendra dans les locaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le :

17 novembre 2023, à 11 h 00 CET.

pour examiner et voter les points suivants à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » DE NATIXIS AM FUNDS

- 1) Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « DNCA Global Convertible Bonds » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « DNCA Invest – Global Convertibles » de la SICAV DNCA INVEST de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
- 2) Approbation de la date du 1er décembre 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
- 3) Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.
- 4) Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée générale.

Les actionnaires sont priés de noter que, conformément à l'article 25 des statuts de la SICAV, aucun quorum n'est requis pour l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale et que les résolutions seront approuvées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés par les actionnaires du Compartiment Absorbé présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Si vous ne pouvez pas être présent(e) personnellement à l'assemblée, vous pouvez voter en remplissant et en envoyant par voie postale le bulletin de vote ou le formulaire de procuration ci-joint. Il est possible que la procuration que vous enverrez par courrier postal parvienne tardivement à l'équipe de CACEIS BLB Domicile. Afin d'assurer le traitement des votes pour l'Assemblée générale, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer dans un premier temps la procuration requise en version numérisée, puis de l'envoyer par voie postale dans les plus brefs délais. L'envoi préalable de votre procuration numérisée permettra à l'équipe de CACEIS BLB Domicile de la traiter dès sa réception. Les procurations reçues uniquement par e-mail seront prises en compte pour l'Assemblée générale.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir envoyer les procurations **avant le 15 novembre 2023** en version numérisée à l'adresse e-mail suivante : lb-domicile@caceis.com, puis par courrier postal à Domicile

Department, CACEIS Bank, Luxembourg Branch (« **CACEIS BLB** »), 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à CACEIS BANK, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique)..

Toutefois, si nous recevons votre bulletin de vote dans les délais indiqués pour l'envoi par e-mail (15 novembre 2023), le vote sera pris en compte.

Le formulaire de procuration est également disponible sur demande au siège social de la SICAV ou auprès de CACEIS BANK, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique).

Nous attirons votre attention sur le fait que les documents suivants seront mis à la disposition des actionnaires du Compartiment Absorbé au siège social de la SICAV ou auprès de CACEIS BANK, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique) :

- 1) un exemplaire des termes communs de la fusion ;
- 2) un exemplaire de la dernière version du prospectus de « DNCA INVEST-GLOBAL CONVERTIBLES » (le « **Compartiment Absorbant** »), tel qu'agrée par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* et du règlement de gestion du Compartiment Absorbant ;
- 3) un exemplaire de la dernière version du prospectus de la SICAV ;
- 4) un exemplaire des statuts de la SICAV ;
- 5) un exemplaire du rapport audité établi par le réviseur d'entreprises agréé, lequel est désigné par le Compartiment Absorbé pour valider les conditions prévues à l'article 71(1), points (a) à (c) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2010 »).

Le prospectus mis à jour, les documents d'informations clés en français et en néerlandais, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi qu'auprès CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATIXIS AM FUNDS

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B : 177 509
(la « **SICAV** »)

BULLETINS DE VOTE

Pour l'assemblée générale des actionnaires du compartiment « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » (ci-après le « Compartiment Absorbé ») de la SICAV, qui se tiendra dans les bureaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 novembre 2023 à 11 h 00 CET (l'« Assemblée générale »)

À envoyer par e-mail à lb-domicile@caceis.com **au plus tard le 15 novembre 2023, ET** par courrier postal à l'adresse suivante :
CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson ou CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique, à l'attention du Département Légal ou par fax au (+32) 2 209 26 37.

Conformément à l'article 450-1 (4) de la Loi et aux statuts de la SICAV, chaque actionnaire du Compartiment Absorbé peut voter par le biais d'un bulletin de vote renvoyé par courrier ou par télécopie au siège social de la SICAV ou à l'adresse précisée sur l'avis de convocation ou sur le bulletin de vote.

Chaque actionnaire du Compartiment Absorbé peut également agir à toute assemblée des actionnaires en nommant le président comme mandataire.

ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » DE NATIXIS AM FUNDS

1. Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « DNCA Global Convertible Bonds » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « DNCA Invest – Global Convertibles » de la SICAV DNCA INVEST de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Approbation de la date du 1er décembre 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;

- de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.

4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée générale.

* * *

Nom de l'actionnaire

Adresse de l'actionnaire

Date & Signature

NATIXIS AM FUNDS

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B : 177 509

BULLETIN DE VOTE (ou à renvoyer par e-mail)

À envoyer par e-mail à lb-domicile@caceis.com, **ET** par courrier postal à l'adresse suivante : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson **au plus tard le 15 novembre 2023** ou CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique, à l'attention du Département Légal ou par fax au (+32) 2 209 26 37.

Seuls les formulaires fournis par la SICAV et reçus par la SICAV au moins deux jours ouvrables avant l'assemblée et conformément aux conditions déterminées par la loi seront pris en compte. Les bulletins de vote ne faisant état ni d'un vote favorable ou défavorable, ni d'une abstention seront nuls.

Pour la résolution proposée ou acceptée par le conseil d'administration (le « Conseil d'administration »), vous pouvez :

- voter « pour » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- voter « contre » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- vous abstenir en cochant la case correspondante (sur la page suivante)

Par le biais de ce bulletin de vote, le (la) soussigné(e)

détenteur(trice) de :

_____ actions de NATIXIS AM Funds – DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS, catégorie

souhaite voter lors de l'Assemblée générale des actionnaires du compartiment « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » (le « **Compartiment Absorbé** ») de la SICAV NATIXIS AM Funds, qui se tiendra dans les bureaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **17 novembre 2023 à 11 h 00 CET** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU
COMPARTIMENT « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » DE NATIXIS AM FUNDS**

1. Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « DNCA Global Convertible Bonds » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « DNCA Invest – Global Convertibles » de la SICAV DNCA INVEST de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Approbation de la date du 1er décembre 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.
4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée générale.

* * *

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

POUR	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour
CONTRE	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour

ABSTENTION

Point 1 de l'Ordre du jour
Point 2 de l'Ordre du jour
Point 3 de l'Ordre du jour
Point 4 de l'Ordre du jour

Date : _____ 2023

Signature : _____

NATIXIS AM FUNDS

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 177 509

FORMULAIRE DE PROCURATION

À envoyer par e-mail à lb-domicile@caceis.com, **ET** par voie postale à l'adresse suivante : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson **au plus tard le 15 novembre 2023** ou CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique, à l'attention du Département Légal ou par fax au (+32) 2 209 26 37.

Par le biais de ce formulaire de procuration, le(la) soussigné(e),

détenteur(trice) de :

_____ actions de NATIXIS AM Funds – DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS, catégorie _____

désigne par la présente le Président de l'assemblée ou :

comme mandataire pour voter en son nom tous les points de l'ordre du jour lors de l'Assemblée générale qui se tiendra dans les locaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **17 novembre 2023 à 11 h 00 CET** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » DE NATIXIS AM FUNDS

1. Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « DNCA Global Convertible Bonds » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « DNCA Invest – Global Convertibles » de la SICAV DNCA INVEST de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Approbation de la date du 1er décembre 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.

4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée générale.

* * *

Le formulaire de procuration autorise le mandataire à participer à la session de l'Assemblée générale du compartiment « DNCA GLOBAL CONVERTIBLE BONDS » et, le cas échéant, à la session suivante si la première session de ladite assemblée n'a pas pu délibérer ; à participer à toutes les délibérations et à voter sur tous les points de l'ordre du jour, à prendre toute mesure que le mandataire considère utile ou nécessaire dans l'intérêt de la SICAV et en particulier la rédaction et la signature du procès-verbal et de tout autre document, qu'il juge nécessaires pour l'exécution du présent formulaire de procuration.

Date : _____ 2023

Signature : _____